

COMMUNE DE LUSSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 NOVEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le cinq novembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Michel GUERBER, Maire.

Présents : Messieurs M. GUERBER, J.-M. FRANCOIS, P.Y. RENAUD, T.VIEILLOT, R. LAVOINE et Mesdames, C.-L. CHASTANIER M. GUY, M. DUFFAUD

Représentée: N. LOISIL (Procuration à M. GUERBER)

Absent excusé : B. HAEGELI

Absente : S. ROUQUETTE

Secrétaire de séance : M. GUY

Date de la convocation : 27 octobre 2010

N°1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2010 ET SES DELIBERATIONS

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de séance du 17 septembre 2010 et ses délibérations.
Vote à l'unanimité.

N°2 - APPEL D'OFFRES : « VILLAGE DE CARACTERE »

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de séance de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée en date du 22 octobre 2010 et présente le rapport d'analyse des offres. L'estimatif du maître d'œuvre était de 257 840.45€ H.T., l'offre de l'entreprise n°1 s'élevait à 264 991.65€ H.T. Après négociation, l'entreprise a consenti une remise de 0,5% sur le montant du marché soit une offre à 263 666.69€ H.T.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide:

>D'ATTRIBUER le marché des travaux d'aménagement des espaces publics du village label village de caractère au groupement TPCR/BAZALGETTE/SOLS Méditerranée pour un montant de 263 666.69€ H.T.

>D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché avec le groupement des entreprises TPCR/ BAZALGETTE / SOLS Méditerranée ainsi que l'ensemble des pièces se rapportant à cette affaire.

Vote à l'unanimité.

N°3 - DESTINATION DES COUPES DE BOIS- EXERCICE 2011

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de préciser la destination des coupes de bois relatives à l'exercice 2011 et ceci à la demande de l'Office National des Forêts.

La coupe envisagée concerne la parcelle forestière n°26; au lieu-dit : « Bois de Mercouire » sur une contenance de 50 ha de la forêt communale de Lussan.

Cette parcelle est constituée d'un peuplement de type : jeune futaie de pins noirs, pins laricio et cèdres de l'Atlas (coupe de première éclaircie).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide que la coupe sera mise en vente sur pied par appel d'offre sur soumission cachetée par les soins de l'Office National des Forêts et de confier à l'Office National des Forêts la détermination du prix de retrait.

N°4 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TOKEN POUR L ACCES A L'ENSEMBLE DES SERVICES WEB DU CENTRE DE GESTION DU GARD

Considérant que le Centre Départemental de Gestion du Gard (CDG30) ouvre en EXTRANET le web carrière aux autorités territoriales des collectivités qui lui sont affiliées et afin que la Commune puisse avoir accès à ce service, Monsieur le Maire précise qu'il convient de signer une convention entre le Centre Départemental de Gestion du Gard et la Commune.

Vu la convention de mise à disposition d'un « TOKEN » pour l'accès à l'ensemble des services Web du CDG30,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre le Centre Départemental de Gestion du Gard et la Commune pour la mise à disposition d'un « TOKEN » pour l'accès à l'ensemble des services Web du Centre de Gestion du Gard.

N°5 - BUDGET ASSAINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe le Conseil:

>que les chapitres 16 et 66 sont en dépassement de crédits suite à l'annuité de l'emprunt de la station d'épuration.

>que le chapitre 67 est en dépassement de crédits suite au reversement de la Taxe Locale d'Équipement perçue par la commune sur la zone d'activités économiques « Les Cadenas » à la Communauté de Commune du Grand Lussan ;

Il convient de procéder à des virements de crédits.

| <u>INVESTISSEMENT</u> | DEPENSES | | RECETTES | |
|------------------------------|-----------------|------------------|-----------------|------------------|
| | 16/1641 | 5 200.00 € | 021 | 5 200.00€ |
| TOTAL | DEPENSES | 5 200.00€ | RECETTES | 5 200.00€ |
| <u>EXPLOITATION</u> | DEPENSES | | RECETTES | |
| | 023 | 5 200.00€ | | |
| | 66/66111 | 1 050.00€ | 70/704 | 2 000.00€ |
| | 67/6742 | 2 000.00€ | 70/70611 | 6 250.00€ |
| TOTAL | DEPENSES | 8 250.00€ | RECETTES | 8 250.00€ |

Vote à l'unanimité

N°6 - ARCHIVES COMMUNALES

Monsieur le Maire précise qu'afin de réaménager la salle des archives, la Direction des Archives Départementales du Gard nous a informé la possibilité de recourir aux services d'un

archiviste du Centre de Gestion pour un premier travail d'inventaire et de tri à la fois pour les archives anciennes et contemporaines. Un premier état des lieux avant toute proposition de traitement de documents sera effectué le jeudi 2 décembre. Le tarif de la prestation étant de 200.00 € par jour.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à prendre contact avec le Centre de Gestion du Gard afin qu'un archiviste établisse cette première intervention et à signer la convention de prestation de service.

N°7 - COMPTE-RENDU FESTIVAL ART ET JARDIN

Thierry Vieillot présente le bilan du festival "Art et Jardin" qui s'est déroulé le 10 octobre. Ce festival était la première animation « Village de Caractère » en partenariat avec la Mairie et piloté par l'association l'Étincelle. Les conditions climatiques défavorables ont perturbé la fréquentation. Cependant, la qualité des exposants était au rendez vous et les passionnés de jardin se sont déplacés en particulier pour assister à la conférence de Louisa Jones.

Les exposants ont apprécié l'accueil, l'organisation, la convivialité et sont prêts en majorité à revenir pour une autre édition.

Le prochain festival aura lieu le dimanche 9 octobre 2011, le thème de la journée sera «Paysage de Garrigue»

QUESTIONS DIVERSES

* **Etude de mise en tourisme du Grand Lussan :** Le site des Concluses est mentionné par le bureau d'étude Elan développement comme un site phare permettant de générer un flux touristique sur le territoire du Grand Lussan.

Pour cela il propose deux orientations, la première avec des aménagements dédiés à la pratique sportive et au jeu, la deuxième axée sur la découverte de l'environnement; une combinaison des deux étant également possible.

Après une discussion passionnée sur ces axes de développement, le Conseil Municipal confirme sa volonté de garder le caractère naturel et sauvage du site, caractéristiques qui en font sa spécificité et son attrait.

Par contre, pour en faciliter la découverte et mieux le faire connaître, il est tout à fait disposé à envisager une mise en valeur du site au travers d'aménagements de signalétique, de sécurité ou de création de sentiers pédagogiques.

* **Jachères fleuries:** La Communauté des Communes du Grand Lussan propose d'étendre aux communes intéressées l'opération "jachères fleuries."

L'idée est de valoriser les points paysagers.

Dans un premier temps les propriétaires intéressés par le projet se feront recenser en mairie avec les références cadastrales correspondant à leurs parcelles.

* **Cérémonie du 11 novembre 2010:** Le défilé partira de l'école de Lussan à 11h00 pour se terminer devant le Monument aux Morts avec dépôt de gerbe et lecture des messages.

* **Réunion des associations :** Une réunion des associations se tiendra le vendredi 19 novembre 2010 à 18h30 à la Mairie de Lussan

* **Téléthon 2010:** L'association "L'Aiguillon Nature " et des bénévoles organiseront un loto le samedi 27 novembre 2010 à 20h30 à la Mairie de Lussan. L'intégralité de la recette sera reversée à l'AFM.

* **Illumination de Noël 2010 :** Pour la deuxième année la municipalité organise le concours des illuminations des maisons, jardins, terrasses et façades à l'occasion des fêtes de fin d'année. Les inscriptions se feront en Mairie au secrétariat jusqu'au 15 décembre 2010.

* **Repas des Aînés 2010:** Le repas des aînés aura lieu le dimanche 12 décembre 2010 à 12h00 à la salle polyvalente de la Mairie de Lussan.

La séance est levée à 23h50.